21ème Trophée Marie Agnès-Péron

Avis de Course
Avenant n°1

Modifications et ajouts en rouge

7.2 Manutentions

Les grutages et éventuels matages / démâtages utilisant les services portuaires sont à la charge des skippers. Le coût de chaque manutention est à régler auprès de la capitainerie avant de se présenter au grutier.

Les grutages auront lieu à marée basse. Attention, il n'y a pas de grutage les samedis, dimanches et jours fériés.
Prendre contact en avance directement avec le bureau du port au plus tard une semaine avant la manutention (préciser s'il faut ajouter un mâtage) :
tel 0033 (0)2 98 60 26 30 / email port.de.plaisance@douarnenez.bzh.

Les grutages pour carénages ne sont pas autorisés pendant la période d'accueil. Tout grutage pendant cette période est soumis à l'autorisation du Président du Comité de Course ou du Directeur de Course.

11 PROGRAMME

Jeudi 5 juin 2025 **PM : 13h40** **BM : 19h56 (coef 44)**		Briefing éventuel **Émargement départ** – présence obligatoire du skipper
	~~17h00~~ **10h30**	Depart

L'autorité organisatrice : Winches Club
Publié le 26 mai 2025 à 18h00